



Attentat – Intrusion

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Numéros de téléphone pour contacter La Maison de l'Enfance en cas de risque majeur :

MAIRIE

02 40 53 22 02

02 40 53 90 75 (Fixe Maison de l'Enfance)

06 83 72 90 90 (portable directrice ALSH)

06 50 63 81 87 (portable directrice MA)

06 95 64 02 46 (portable Adjointe MA)

06 71 41 44 24 (Policier Municipal)

IDENTIFICATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Nom de l'établissement :	Maison de l'Enfance
Adresse :	54 Boulevard de la Gare
Commune :	La chapelle des Marais
Directrices :	Multi Accueil : Virginie POIDEVIN ALSH : Carole RENAUDINEAU

Horaires :	7H30 – 19h
Nombre de pièces d'accueil enfants :	16
Effectifs maximum enfants :	Multi accueil : 20 ALSH : 48 (vacances scolaires) APS : 80 (hors vacances scolaires)
Effectifs adultes (Education nationale, collectivité, autres...) :	18 maximum

Adresse mail :	alsh@lachapelledesmarais.fr multiaccueil@lachapelledesmarais.fr
----------------	--

Date de mise à jour

Date de transmission au maire

1. DESCRIPTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Nombre de bâtiments :

- bâtiment 1 : MAISON DE L'ENFANCE nombre de niveaux (RDC, étages) : 1
- bâtiment 2 : nombre de niveaux (RDC, étages) :
- bâtiment 3 : nombre de niveaux (RDC, étages) :
- bâtiment 4 : nombre de niveaux (RDC, étages) :
- bâtiment 5 : nombre de niveaux (RDC, étages) :

NB : noter l'ensemble des bâtiments y compris le restaurant multi accueil...

Y-a-t-il un service de restauration ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Préciser le lieu : Multi Accueil (côté gauche de la MDE)	Y-a-t-il un service d' accueil périscolaire ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Préciser le lieu : ALSH (côté droit de la MDE)
--	--

Horaires

matin	Temps périscolaire de 7h30 à 9h
midi	Temps de restauration de 11h30 à 14h30
soir	Temps périscolaire de 16h30 à 19h

Organisation pédagogique

Lieu d'accueil	Nom des Agents	Age des enfants	Nombre d'enfants maxi	Emplacement
ALSH	Carole RENAUDINEAU	3 - 10 ANS	80	ALSH (partie droite de la MDE)
	Yann ROUSSEL	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
	Kévin GUIMARD	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
	Ludivine LEFUR	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
	Isabelle PERRAUD	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
	Sylvie LAGADEC	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
	Mélissa BAYON	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
	Wendy FAUCHEUX	3 - 10 ANS		ALSH (partie droite de la MDE)
MULTI ACCUEIL	Virginie POIDEVIN	2 mois 4 ans	20	Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	Fatima BOURDON	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	Christelle COJEAN	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)

	Sabine BERNARD	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	Emmanuelle LOISON	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
MULTI ACCUEIL	Anouchka TANGUY	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	Jessie MAHE	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	Marina BEAUGEARD	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	Mélina GUICQUIAUD	2 mois 4 ans		Multi Accueil (partie gauche de la MDE)
	TOTAL MDE		100 MAXIMUM	

Sites extérieurs où les enfants se rendent régulièrement

(A insérer dans l'annuaire de crise)

Site	Téléphone	Site	Téléphone
Médiathèque	02 40 42 42 00	Ecole Ste Marie	02 40 53 20 37
Complexe sportif	02 40 53 24 84	Autres lieux	
Ecole des Fifendes	02 40 53 20 40		

PLAN DE LA MAISON DE L'ENFANCE

- Les plans doivent être annotés et déposés dans les cadres.
 - Titre (nom du site, PPMS Risques Majeurs)
 - Si besoin, vue aérienne pour situer les bâtiments les uns par rapport aux autres et dans le quartier
 - Nom des rues d'accès à la maison de l'enfance
 - Accès (entrée et sortie) ; visualisation du déplacement des classes en vue des regroupements éventuels
 - Accès possibles des secours
 - Circulation (parkings)
 - Localisation de coupure des fluides
 - Localisation des postes communication (téléphone filaire) et infirmerie
 - Emplacement de la mallette PPMS
 - Lieux de mise à l'abri et délimitation de la/des zone(s)
 - Zone « sas » (permettant l'accès des secours pour une prise en charge d'une personne sans entrer dans la zone confinée)

VUE AERIENNE DU QUARTIER AVEC LOCALISATION DE L'ECOLE

MAISON DE L'ENFANCE
PPMS RISQUES MAJEURS

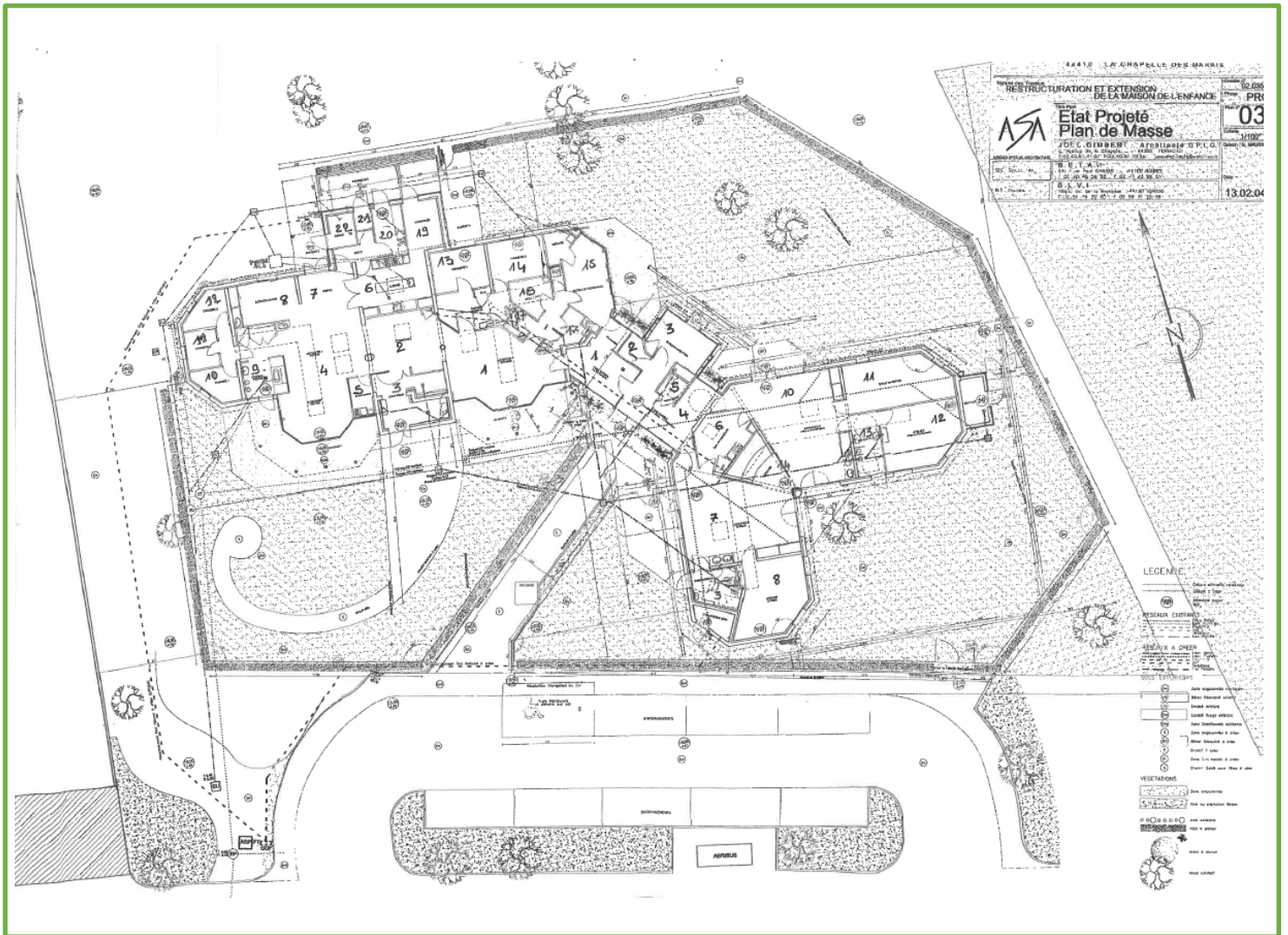


PLAN D'ENSEMBLE DES BATIMENTS DE LA MAISON DE L'ENFANCE POUR INDIQUER LES POSITIONS RELATIVES



**MAISON DE L'ENFANCE
PPMS RISQUES MAJEURS**

PLAN(S) DU ou DES BATIMENTS



2. DECLENCHEMENT DE L'ALARME AU SEIN DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	Alarme du dispositif PPMS	Par le premier témoin, il prévient si possible aussi la direction
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	Alarme du dispositif PPMS	La direction qui aura été informé de la conduite à tenir

Voir la fiche « L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points ».

3. ALERTE VERS LES SECOURS ET LES AUTORITES

3.1 Quel numéro appeler ?

D'abord :

17 ou **112**

Ensuite, appeler dans l'ordre suivant

2	Police Municipale	06 71 41 44 24
3	MAIRIE : Numéro d'appel de la mairie (secrétariat ou portable maire ou numéro d'urgence selon les cas)	02 40 53 22 02

3.2. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

Tout adulte témoin d'une intrusion ou d'un élément inhabituel
(Comportement ou/et objet suspects)

4. REAGIR EN CAS D'ATTAQUE A L'INTERIEUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE

4.1. S'enfermer et se cacher

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier les salles de repos, les réfectoires par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Identification des salles et autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies
CAS GENERAL				
Multi accueil : - salles d'activité - chambres - cuisine	Pour l'ALSH le lieu de confinement sera la salle « anims » ainsi que les toilettes des maternelles.	Rester sur place ou rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs. Prendre la tablette, le fichier PAI et les traitements associés, les clés, vérifier l'effectif. <u>Pour L'ALSH rejoindre la salle « anim » et les toilettes des maternelles.</u> Verrouiller les accès, fermer les rideaux.	Tables, chaises, petits meubles	Chaque agent présent auprès des enfants est chargé de faire respecter les comportements adaptés ou l'évacuation le cas échéant
ALSH : - salles d'activités - salle de repos		Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant. Éteindre les lumières. Vérifier l'effectif. S'éloigner des portes et fenêtres. S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides. Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur). Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer. Maintenir le contact avec les forces de l'ordre et leur indiquer le lieu de mise à l'abri et attendre leur intervention.	Tables, chaises, petits meubles	Chaque agent présent auprès des enfants est chargé de faire respecter les comportements adaptés ou l'évacuation le cas échéant

4.2. S'échapper

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier les salles de repos, la cuisine par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter.

La conduite sera adoptée sur injonction des forces de l'ordre.

Itinéraires de fuite possibles	Sortir par le portail avant (jardin avec la structure) et se diriger vers l'esplanade.
Lieux de repli possibles	- Médiathèque - Salles de sport

Cf plan en début de dossier

4.3. Faire un état de la situation

Modalités retenues pour communiquer aussi rapidement que possible les effectifs présents et l'état de santé des personnes.

Téléphones portables des directrices ALSH - MULTI ACCUEIL et/ou de l'agent de prévention et/ou du policier municipal.

5. LEVER L'ALERTE

Modalités d'information des enfants et des personnels de la levée de l'alerte.

Passage des directrices, de l'agent de prévention, du Maire et du policier municipal dans toute la Maison de l'enfance

PRISES EN CHARGE PARTICULIERES (ENFANTS, ADULTES).

- ✓ Nombre de personnes (adultes ou élèves) qui nécessiteront une attention particulière (handicap moteur, visuel, auditif...) ou des élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé. Indiquer si besoin la salle ou le nom de l'enseignant de la classe

PAI : Le classeur des PAI se trouve dans le placard avec les trousse pharmacie.

Autres :

- ✓ Pour des activités qui se déroulent hors des locaux de la Maison de l'enfance (lieu de repli, modalités de communication).

Lieu de repli : Médiathèque, salles de sport
Communication par téléphone portable